



Réussir la transition énergétique **en copropriété**

Plus de 15 000 résidences ont fait confiance à Hellio partout en France pour accompagner leurs projets énergétiques.

- + Travaux pris en charge jusqu'à 100 %
- + Diagnostic de performance énergétique (DPE)
- + Projet de plan pluriannuel de travaux (PPPT)



**Votre
énergie
a de l'impact
hellio**

Mot de la Présidente

La Fédération française des Associations de Résidents des Stations de Montagne a reçu le 10 août 2023, à Chamonix, lors de son assemblée générale, le groupe Hellio. Nous l'avons choisi comme exemple parce qu'il est pionnier du marché des économies d'énergie en France (métropole et Outre-mer) et acteur de référence de la maîtrise de l'énergie. Il est mandataire de l'Anah et délégataire des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) avec un réseau d'artisans RGE agréés.

Suite à cette réunion, Monsieur Didier Maciocia, Directeur Innovation et lutte contre la précarité, nous a proposé de rédiger une brochure spécialement dédiée à la rénovation énergétique des résidences secondaires, ce qui faisait cruellement défaut. En montagne, les factures d'énergie sont souvent plus élevées étant donné que la consommation est plus importante. C'est pourquoi la FARSM a voulu se saisir de ce sujet complexe pour pouvoir diffuser des informations claires et fiables à ses adhérents.

Propriétaires de résidence secondaire en montagne, directement impliqués dans l'économie touristique, nous devons agir car les logements énergivores se dévalorisent très rapidement en conséquence des interdictions réglementaires, mais aussi parce que de plus en plus de locataires saisonniers refusent par conscience écologique de résider dans des logements énergivores.

Messieurs Tanguy Dupont, directeur du pôle Habitat collectif et Etienne Flamand, délégué Hellio de la région - Auvergne Rhône Alpes - (contact sur place pour la préconisation de vos travaux, le déclenchement des CEE, la proposition d'entreprises locales et l'accompagnement dans la réalisation des travaux si nécessaire), se tiennent à notre disposition pour répondre à nos demandes. Des webinaires peuvent être organisés ou des conférences dans les stations.

Nous remercions Monsieur Didier Maciocia pour son aide et sa disponibilité.

Mireille Sertout
Présidente FARSM



Loi Climat : Hellio vous accompagne dans la mise en conformité de vos copropriétés

Afin de lutter contre les passoires énergétiques, la loi Climat et résilience a mis en place de nouvelles mesures pour encourager la rénovation énergétique des copropriétés. Elles auront l'obligation de réaliser un projet de plan pluriannuel de travaux (PPPT) ainsi qu'un diagnostic de performance énergétique (DPE) selon la taille de la copropriété et un calendrier précis :

	Élaboration d'un PPPT	Réalisation d'un DPE collectif
Moins de 50 lots	2025	2026
Entre 50 et 200 lots	2024	2025
Plus de 200 lots	2023	2024

Le PPPT permet d'établir les grands axes de travaux de la copropriété sur 10 ans (c'est à la fois un diagnostic thermique et technique). Suite à cette étude, HELLIO vous conseille quels travaux favoriser afin de limiter vos dépenses énergétiques (isolation des combles, des murs extérieurs, planchers bas, changement de chauffage). Une estimation budgétaire de chaque projet est indiquée avec une hiérarchisation.



Notre accompagnement personnalisé

Hellio propose un accompagnement dédié afin de mettre en conformité vos copropriétés vis-à-vis de leurs obligations.



Réalisation d'un diagnostic architectural et technique



Réalisation d'un DPE



Elaboration d'un PPPT

DPE collectif réalisé

Bénéficiez de travaux pris en charge jusqu'à 100 %

Calorifugeage

Le calorifugeage désigne l'isolation des réseaux de tuyaux de chauffage et d'eau chaude sanitaire dans les parties communes non chauffées. Elle permet d'améliorer la salubrité des parties communes, ainsi que de diminuer les charges de la copropriété.

- + Isolant de classe 4
- + Laine de roche et coquille PVC

Jusqu'à 15 % de réduction des charges de chauffage

Isolation des vannes

L'isolation des points singuliers consiste à isoler les vannes, robinets, réducteurs, compteurs présents en chaufferie et sous-station. L'isolation est réalisée en posant des matelas amovibles de laine minérale revêtus d'un tissu technique.

- + Cette opération est un excellent complément au calorifugeage

Jusqu'à 15 % de déperditions en moins dans la chaufferie

Cas concret d'une rénovation d'une copropriété des années 50

Qui ?

- + 1 bâtiment de 18 logements
- + Surface habitable de 1063,65 m²
- + Système de chauffage : électrique et individuel

Avant travaux :

E

- + Isolation des murs par l'extérieur
- + Isolation des combles
- + Mise en place d'une VMC collective hygroréglable de type B

Après travaux :

C

- + Gain énergétique de 66 %

Montant des travaux

112 200 €

- 23 603 €

d'aides CEE dont :

5 184 €

pour l'isolation des combles

16 065 €

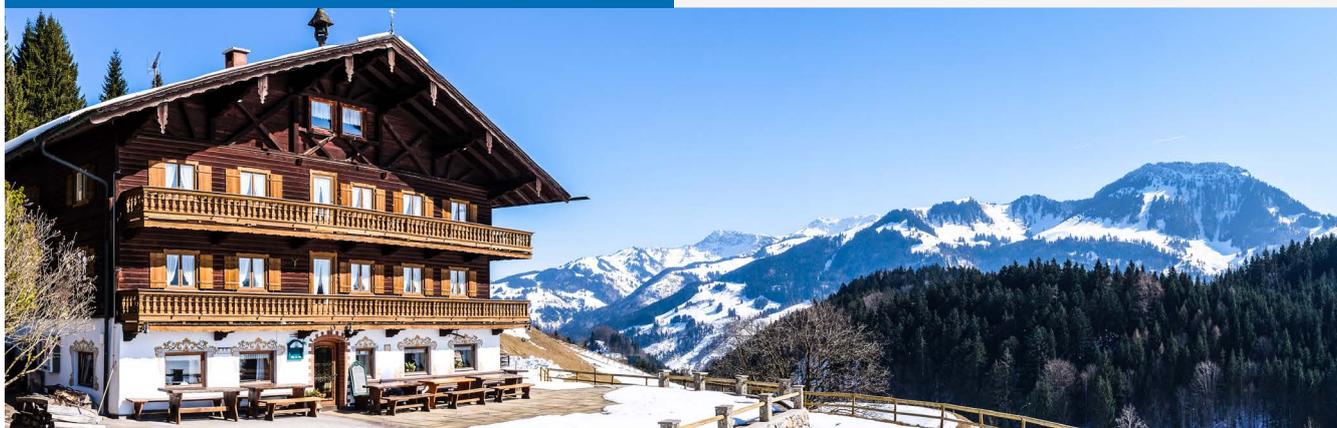
pour l'isolation par l'extérieur

2 354 €

pour le changement de VMC

Reste à charge total

88 596 €



Hellio vous accompagne pour rénover votre copropriété de plus de 15 ans



Appartement dans une copropriété de plus ou moins 75 % de lots principaux

Exemple : Monsieur Dupont veut faire l'isolation intérieure de son logement (cette décision ne concerne que lui, elle ne passe pas en AG)



Plan pluriannuel de travaux

Choix de l'entreprise de travaux



Travaux geste par geste OU bouquet de travaux



Aides CEE (~10% du total)

Un processus **simple** et **rapide** qui permet d'avoir des **aides conséquentes et faciles d'obtention**.
Un choix idéal pour les lots isolés au sein de tous types de copropriétés.



Copropriété de moins de 75 % de lots principaux



Plan pluriannuel de travaux

Choix de l'entreprise de travaux



Travaux geste par geste OU bouquet de travaux



Aides CEE (~10% du total)

Un processus **simple** et **rapide** qui permet d'avoir des **aides conséquentes et faciles d'obtention**.
Un choix idéal pour les copropriétés composées de résidences secondaires.



Copropriété de plus de 75 % de lots principaux



Plan pluriannuel de travaux

Audit énergétique

Assistance à Maîtrise d'Ouvrage

Choix du Maître d'Oeuvre

Choix de l'entreprise de travaux



Rénovation globale



Aides CEE (~10% du total)
MPR* (~20% du total)

Un processus plus **complexe, long** et **rémunérateur** dédié aux copropriétés de plus de 75 % de lots principaux.





Isolation des combles



Isolation des planchers-bas



Remplacement de chaudière



Isolation des murs par l'extérieur



Isolation des toitures-terrasses



Installation de lampes à LED

Hellio Copropriété en chiffres

♥ **Plus de 15 000**
copropriétés nous ont fait
confiance depuis 2017.

★ **100 millions d'€**
de travaux financés depuis 2017.

👍 **Jusqu'à 100 %**
de financement sur certains
postes de travaux.

➤ **Plus de 35 %**
de gain énergétique avec
un accompagnement bouquet
de travaux et son financement

Pour découvrir
l'ensemble de nos solutions,
rendez-vous sur :

copropriete.hellio.com

Rendez-vous sur
YouTube



RGE

Unis
Les professionnels
de l'immobilier

CERTIFICATION INTERNATIONALE
SQCOTEC
ISO 9001



Hellio et la transition énergétique : inciter, accompagner et garantir les travaux

L'Union européenne fixe les objectifs à atteindre pour promouvoir la transition vers une société sobre en carbone. Elle définit également les règles qui permettent de faciliter les investissements publics et privés nécessaires. Pour accompagner ce changement, elle promeut des actions d'expérimentation et d'accompagnement en finançant directement des actions au sein de programmes européens, comme par exemple le développement des énergies renouvelables.

Dans ce cadre européen, la France a défini une politique qui lui permet d'atteindre, à terme, les engagements auxquels elle a souscrit. Cette politique est fondée sur trois axes stratégiques :

- + Le premier axe est d'informer et d'orienter. France Rénov, le Service d'Information, d'Accueil et d'Orientation de la rénovation énergétique a été créé. Il vous prodiguera les conseils nécessaires à la réussite de votre opération.
- + Le second est l'accompagnement des personnes à ressources modestes pour rénover leur résidence principale. Des aides publiques leur sont octroyées sous conditions de ressources, soit des subventions (ex : MaPrimeRénov' etc...) et/ou des prêts à taux zéro bonifiés par l'Etat.
- + Le troisième est d'inciter à la mise en œuvre d'actions ou de travaux d'économies d'énergie par le dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE).

Fonctionnement et avantages des CEE

Ce dispositif constitue une réponse aux directives de l'Union européenne en matière d'efficacité énergétique. Mis en place dans le cadre de la loi POPE en 2005, les CEE reposent sur le principe du « pollueur-payeur ». Hellio est délégataire historique de ces aides depuis 2008

Les avantages des CEE

- Une aide accessible à tous, sans condition de revenus (y compris pour les résidences secondaires)
- La possibilité pour Hellio d'avancer les frais
- Des critères techniques pour garantir l'efficacité des travaux

Le montant de l'aide dépend

- Du type de travaux réalisés
- Du secteur concerné
- Des économies d'énergie engendrées
- De nombreux critères propres à chaque opération. (exemple : zone climatique du logement)

Objectif : consommer moins et mieux l'énergie en France

Moyen : inciter tous les acteurs à réaliser des opérations d'économies d'énergie

Principe : obliger les fournisseurs d'énergie à financer ce type d'opérations



Hellio peut également suivre les chantiers, notamment par son agence grenobloise, ce qui permet de garantir la bonne réalisation des travaux concernant des résidences secondaires.



Contactez votre conseiller Etienne Flamand

07 72 39 33 85
eflamand@hellio.com
copropriete.hellio.com

